

Faut se brancher une fois pour toutes!

Résultats du 1er vote

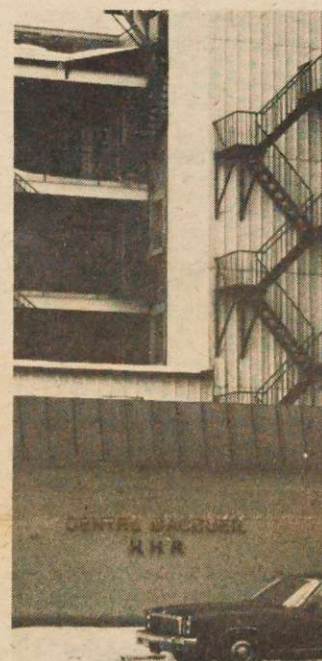
CSN: 314

CSD: 303

NUL: 11

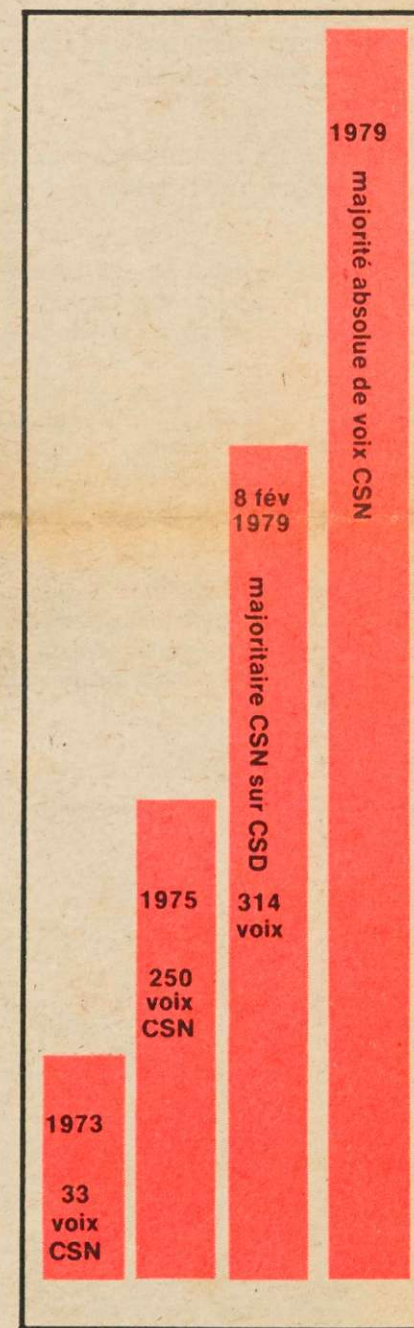
Note:

Il appartenait à la CSD, qui reste le syndicat en place même s'il est minoritaire, à afficher les résultats du dernier vote. Ils ne l'ont pas fait, sans doute pour essayer de tenir les gens dans l'ignorance des résultats.



"La CSD refuse de se désister même si elle est aujourd'hui minoritaire. Son permanent, M. Poiré, reconnaissait dans le Canada Français du 14 février dernier que la CSN était majoritaire lorsqu'elle a déposé ses cartes. Beaucoup plus, ce permanent reconnaît que le permanent CSD en charge du dossier était un incompetent qu'ils ont dû congédier en août 1978. Selon lui, les problèmes non solutionnés à cause de l'incompétence de ces permanents CSD vont être réglés maintenant puisqu'il est le nouveau permanent affecté au dossier de l'hôpital et du Centre d'Accueil.

Pas de complexe, ce jeune homme! Cela aura pris un dépôt majoritaire de la CSN pour leur faire comprendre après quelques années que leur conseiller syndical était incompetent. Et comme par miracle, tout d'un coup, les problèmes de l'hôpital et du Centre d'Accueil vont se régler. Comme en 1975 lorsque nous avons menacé de quitter la CSD. Mais depuis le temps, on a appris. Comme dit la chanson, "le lendemain des élections, il ne se rappellera même plus de notre nom". C'est fini le temps des promesses d'élections. A essayer d'emprisonner les membres dans une centrale qu'ils ne veulent plus majoritairement, monsieur le permanent plein de bonnes intentions soudaines, vous allez avoir un vote clair qui va vous dire que le temps où vous pouviez nous endormir est terminé. On vote tous CSN. On se branche une fois pour toute. Pour l'unité de notre syndicat, pour l'unité dans la CSN."



Pour le Centre d'accueil St-Jean

Judi, le 8 mars

7h à 11h15 et 12h30 à 18h

Salle arrière de la cafétéria en face des distributrices

Pour l'Hôpital du Haut-Richelieu

Judi, le 8 mars

7h à 11h15 et 12h30 à 19h

Bibliothèque au rez-de-chaussée

“ Quand des travailleurs

Quand des travailleurs ensemble se rendent compte qu'ils ne sont pas consultés (ex: détermination des services essentiels) par leur syndicat;

Quand des travailleurs voient que les postes sont coupés ou non-comblés et que leur syndicat ne proteste pas;

Quand des travailleurs réalisent, comme au Centre d'Accueil que leur syndicat a signé une entente qui leur donne \$2.48 pour deux heures de travail de plus soit moins que le salaire minimum;

Quand des travailleurs réalisent que leur exécutif syndical n'a reçu aucune formation de la centrale à laquelle ils sont affiliés;

Quand des travailleurs réalisent que les promotions sont données selon que le patron aime ta face ou ne l'aime pas;

Quand des travailleurs réalisent qu'il existe de la discrimination sur la base du sexe et que le syndicat ne fait rien pour changer cela;

Quand des travailleurs se tannent à des assemblées générales qui n'en finissent plus de finir;

Quand des travailleurs réalisent que certains temps partiels travaillent 5 jours par semaine depuis 3 ans sans être encore reconnu comme temps plein;

Quand des travailleurs réalisent qu'ils sont dans une centrale qui compte à peine mille membres répartis sur tout le territoire québécois et qu'il est normal dans une telle situation qu'ils ne puissent profiter de services efficaces;

Alors tous ces travailleurs décident de changer de centrale, de se donner un syndicat qui réalisera l'unité; de se donner un syndicat qui les protégera; de se donner un syndicat qui appartiendra aux membres; de se donner un syndicat CSN.

”



Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN, lors d'une conférence de presse donnée à St-Jean en compagnie des principaux militants CSN de l'Hôpital et du Centre d'Accueil.

“Le 6 février, deux jours avant le dernier vote, un jugement sortait dans la cause de Reynolds qui condamnait la CSN à payer de forts montants pour dommages et intérêts dans une grève qui s'était produite en 1967. Certains ont colporté cette nouvelle, se réjouissant même que 22 travailleurs et la CSN aient été condamnés. Cela a eu un effet certain sur les résultats du dernier vote. Je tiens cependant à dire que la CSN a porté cette cause en Cour d'appel et que l'une ou l'autre des parties se rendra sans doute en Cour suprême. Je tiens aussi à dire que le Conseil Confédéral de la CSN, l'instance suprême entre les congrès, a réitéré qu'il était hors de question de se servir des cotisations des membres pour payer ces frais. Nous sommes d'avis que la CSN n'aurait pas dû être condamnée. Chacun des cotisans à la CSN ne peut être tenu responsable des faits et gestes de l'un des 200,000 membres. De plus, le juge condamne la CSN sur la base que le permanent de la centrale aurait dû menacer les membres de sanctions lorsqu'ils décideraient démocratiquement de continuer leur grève. C'est se méprendre sur le rôle de la CSN. A la CSN, ça ne se passe pas comme à l'armée. Tout comme la centrale n'a aucun pouvoir pour sortir des membres en grève, elle n'a aucun pouvoir pour leur faire reprendre le travail. Nous ne sommes pas une organisation dictatoriale. Nous sommes une organisation démocratique. Nous sommes persuadés que le nouveau procès nous donnera raison. Les sanctions à la CSN, ça n'existe pas. D'ailleurs quelle organisation syndicale oserait punir des travailleurs qui décident, en assemblée générale, malgré ce que leur recommande leur exécutif, de ne pas rentrer au travail?”

\$3.00 par mois

Le congrès de la CSN a décidé que la cotisation que vous verserez à la CSN, si vous êtes un nouveau syndicat CSN, sera de \$3.00 par membre par mois d'ici à ce que la convention collective provinciale soit signée.

Prenant connaissance du jugement de Reynolds contre la CSN et 22 travailleurs, plusieurs membres du syndicat CSN se sont dits insultés de constater que la CSD se réjouit qu'une autre centrale et que des travailleurs aient été condamnés à payer des dommages et intérêts. Applaudir à une telle sentence démontre bien le caractère anti-syndical et anti-ouvrier de la CSD. Que des patrons applaudissent, c'est toujours compréhensible. Mais que cela vienne d'une supposée centrale syndicale, c'est inadmissible.

Il est rare qu'une centrale syndicale baisse ses cotisations. C'est pourtant ce qui advient à la CSN suite à un excédent accumulé de \$11.7 millions du fonds de grève et du passage de la cotisation au pourcentage.

A compter du premier mars 1979, la moyenne des cotisations baisse de 75 cents par membre par mois. Les travailleurs qui profiteront le plus de cette diminution sont ceux dont le salaire est inférieur à \$15,000 par année. Pour ceux qui gagnent plus de \$15,000 par année, leur cotisation est gelée jusqu'à la fin 1980 puisqu'ils ne profiteront pas de la diminution de cotisation.

Petit détail intéressant démontrant la force de la CSN: Les dépenses du fonds de grève pour la dernière période de 6 mois se sont élevées à \$4.06 millions, il y a une réserve de prestations de \$5.1 millions et le budget total de la CSN atteint le chiffre record de \$31.6 millions en 78-79'. Bref, la CSN est en excellente santé financière avec un excédent accumulé de \$11.7 millions pour les 6 derniers mois de 1978.



Diane Faucher ex-secrétaire du syndicat CSD.

Pourquoi j'ai quitté l'exécutif CSD

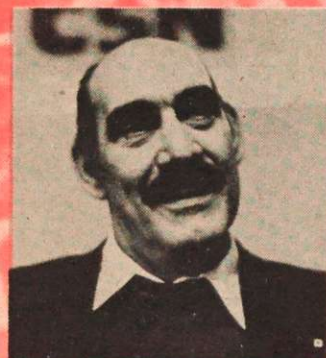
“J'étais dans mon deuxième mandat comme secrétaire du syndicat CSD lorsque j'ai démissionné de l'exécutif. Plusieurs raisons ont motivé mon départ. D'une part, certains membres de l'exécutif étaient les seuls à décider. Non seulement ils ne consultaient pas les membres mais ils ne consultaient pas l'exécutif en entier. Si j'ai démissionné, c'est aussi parce que la formation qu'avait promis la CSD pour les membres d'exécutif n'a jamais été donnée. Tout ça n'était que des promesses en l'air. Autre raison, les services donnés par la CSN sont de loin meilleurs à ce que peut donner la petite CSD. Qu'on regarde la structure du syndicat CSN. Cela suffit à nous démontrer que même à ce niveau, les membres sont mieux représentés. Mais ce qui est pour moi le plus important, c'est qu'avec un syndicat CSN, ce sera nous les membres qui décideront et non pas un permanent ou la centrale. Qu'on se rappelle simplement la bataille que nous avons menée sur la cafétéria. Ils ont une entente verbale avec l'administration qui est à peine connue des membres. Même chose pour les services essentiels: ils ont signé une entente sans nous consulter. A la CSN, ce sont les membres qui décident.”



Certains disent: “La CSN, ce ne sont que des grèves” ou encore “C'est la CSN qui décide quand on tombe en grève”. D'une part, la majorité des conventions se règlent sans grève. Si on entend beaucoup parler des grèves à la CSN, ce n'est pas parce qu'il n'y a que ça à la CSN. C'est parce que la CSN a un service d'information qui s'occupe de publiciser les conflits lorsque les travailleurs décident que cela peut constituer un moyen de pression sur les patrons.

D'autre part, une grève doit être décidée par les membres réunis en assemblée générale, à vote secret. Cette décision n'appartient qu'aux membres. La convocation de l'assemblée doit clairement indiquer qu'il y aura vote de grève et doit être publiée 48 heures à l'avance. Tout comme pour la construction d'un projet de convention, l'acceptation ou le rejet des offres patronales; le vote de grève ou le vote de retour au travail est décidé par l'assemblée générale uniquement. Bien sûr, votre exécutif peut vous recommander des choses, mais ultimement c'est vous, en assemblée générale qui décidez. La CSN n'a jamais décidé pour ses syndiqués. Autrement, les travailleurs quitteraient tous la centrale. Plus de 200,000 membres en sont la garantie.

Le 8 mars, on se branche une fois pour toute! On vote pour un syndicat CSN.



Jean Monette, président du syndicat



Colette Loiselle, vice-présidente au Centre d'Accueil



Gisèle Caron, vice-présidente personnel de bureau



Nicole Dumont, secrétaire



Louis Davignon, vice-président personnel des services auxiliaires



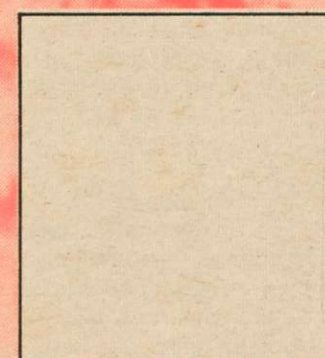
Gaétan Therrien, agent de griefs



Maurice Bouchard, responsable à l'information



Monique Desrosiers, vice-présidente personnel non-clinique



Nicole Binette, vice-présidente personnel clinique



Ginette Moro, trésorière

...MAIS CEUX QUI DECIDENT, CE SONT LES MEMBRES EN ASSEMBLEE GENERALE

COMPARAISONS

(CSD)

Expérience

7 ans

Nombre de permanents

33 permanents

Nombre de membres

39,988

Salaire du président de centrale

\$32,361/39,988 membres

Nombre de membres dans secteur Affaires Sociales

1,800 membres incluant St-Jean

Fonds de grève

Peut soutenir 265 grévistes par semaine

Négociation provinciale

NIL. Attend le règlement intervenu au Front Commun CSN. Profite des avantages des autres sauf en ce qui concerne les clauses autres que monétaires où la convention est inférieure.

Les services

Près de 20 personnes à "l'expansion". Un permanent à l'information, 10 aux services techniques, aucun à la formation aucun au juridique ou à la recherche économique.

Services régionaux

A St-Jean, aucun bureau ou Conseil Central

Information aux membres

Une seule publication appelée "La Base" qui est publiée irrégulièrement. N'a pas pour politique d'encourager les journaux de syndicats.

Action politique

Prétend ne faire aucune politique. Pourtant, s'est plaint que les employés du secteur public ont la sécurité d'emploi après 2 ans de service dans le secteur hospitalier. Est contre le salaire minimum à \$3.27 l'heure considérant celui-ci comme trop élevé (\$130 brut par semaine de 40 heures) etc... Chaque membre a droit à ses convictions politiques.

(CSN)

58 ans

406

198,984

\$23,390/198,984 membres

75,000 membres

Peut soutenir 2,500 grévistes par semaine et maintenir une réserve de 100,000 prestations par année.

Négociation avec le gouvernement à tous les niveaux. A négocié le \$165.00 par semaine la dernière fois. Demande actuellement un salaire minimum de \$265 pour 35 heures. A négocié la formule d'indexation en 72' et en 76'. Convention supérieure à la CSD en ce qui concerne le normatif.

Plus de 250 à la négociation. Douze à l'organisation, 8 à l'information, 14 au juridique, 3 ingénieurs industriels, 48 aux services régionaux, 8 à la recherche; services de consommation, de lois sociales, etc.

Bureau situé au 262 rue Foch. Bureaux aussi dans 23 autres régions unis par un réseau de téléscripneur.

Un mensuel de 16 pages "Le Travail" et un quatre pages à toutes les semaines "Nouvelles CSN". Multiples autres publications dont Secteur Public pendant les négociations du secteur public. Encourage les journaux de syndicat. Aide à la formation des militants qui veulent en partir un.

Présente de nombreux mémoires sur tout projet de loi affectant les travailleurs (consommation, assurance-auto, lois sociales, salaire minimum, etc...) De par sa constitution, n'appuie ni ne finance aucun parti politique. Chaque membre a droit cependant à ses convictions puisque la CSN est démocratique.

La convention

CSN

13.28 Notre convention CSN-FAS conserve tous les droits des salariés quand ils occupent temporairement un poste hors l'unité de négociation.

15. Dans notre convention CSN-FAS, lettre d'entente garantissant au salarié mis à pied 100% de son salaire si l'assurance-chômage ne paie pas.

18. Dans notre convention CSN-FAS aucune possibilité pour l'employeur d'imposer des horaires comprimés.

39.02 Comité provincial pour étudier les actes médicaux.

43. La formation s'adresse à l'ensemble des salariés.

44.01 Notre convention CSN-FAS prévoit un comité pour l'étude de toutes les questions relatives à la sécurité et la santé des travailleurs.

CSD

14. Dans la convention CSD - rien n'est prévu.

17. Dans la convention CSD - rien n'est prévu.

19.14 La convention CSD ouvre la porte à l'employeur pour établir des horaires comprimés et par le fait même des surcharges de travail.

Nil. Rien n'est prévu.

40. La formation des salariés est limitée qu'aux salariés des soins infirmiers. Tous les autres groupes n'y ont pas droit.

Dans la convention CSD - aucune clause n'est prévu - rien.

Dernière heure

En dernière heure, nous apprenions que le syndicat CSD vient de reconnaître son erreur au Centre d'Accueil alors qu'ils avaient signé une entente donnant \$2.48 l'heure pour les employés qui effectuaient 2 heures et demi de plus qu'à l'hôpital (soit moins que le salaire minimum). Dans sa générosité, l'administration a accepté de renoncer à cette entente. Histoire de donner un coup de main à la CSD. Il faut noter que c'est une victoire CSN puisque c'est le syndicat CSN qui avait dénoncé cette entente et que soudain, à quelques jours du vote, tout se règle comme par enchantement. Petit détail: on n'a pas consulté les membres pour renier cette entente. Ce n'est pas le premier coup de main que donne l'administration à la CSD: libérations pour le temps du maraudage, règlement rapide de griefs en suspens, etc... Ce que ne dit pas la CSD, c'est que ce coup de main devra tôt ou tard être remboursé à l'administration.

JEUDI 8 MARS

Ce vote secret est obligatoire pour tous ceux qui apparaissent sur la liste officielle qui sera affichée avant la date du vote au poinçon de votre établissement.

Je vote en bas. Je vote CSN

Syndicat des travailleurs de l'hôpital du Haut-Richelieu et du Centre d'Accueil St-Jean (CSN)



P.S. Ceux qui ont besoin d'un moyen de transport pour voter ou d'information supplémentaire peuvent nous contacter à 348-4965.